

# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DU VAUDOUE

## REGLEMENT

### 1. Dispositions générales.

La bibliothèque municipale est un service public ouvert à tous. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation du public.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres.

Le prêt à domicile est gratuit.

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

### 2. Inscriptions et prêts.

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. Tout changement de domicile doit être signalé immédiatement.

Une carte personnelle de lecteur, valable un an, lui est remise.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite de leurs parents.

L'utilisateur peut emprunter 3 livres et revues à la fois pour une durée de 3 semaines. Cependant, en cas d'empêchement pour la date de retour prévue, une prolongation est éventuellement possible, elle doit être demandée avant l'expiration du temps de prêt et acceptée par les bibliothécaires.

Tout document non retourné dans les délais entraînera l'impossibilité d'emprunter pour une période de 1 mois, sur l'ensemble des cartes famille.

Certains documents (encyclopédies et usuels) ne peuvent être consultés que sur place.

En référence au code de la propriété intellectuelle, pour les livres, seules sont autorisées les copies strictement réservées à l'usage personnel.

La Bibliothèque dégage sa responsabilité pour toute infraction à ces règles.

### 3. Recommandations

Le lecteur est responsable des livres et documents qu'il emprunte.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par le même document ou remboursé au prix d'achat.

Il est demandé aux usagers de respecter le calme et le silence à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par les bibliothécaires. Les animaux sont interdits.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est remis à l'utilisateur lors de son inscription, un autre exemplaire étant affiché en permanence dans les locaux.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour nous aider à assurer le bon fonctionnement du service.